ZOOM SUR LE RECYCLAGE ET LE DÉMANTÈLEMENT

La durée d'exploitation d'un parc photovoltaïque est de 30 ans minimum, ce qui correspond à la durée de vie des panneaux.

A la fin de son exploitation, le parc est entièrement démantelé et tous les éléments retirés : structures métalliques, panneaux, câbles, clôture, locaux techniques.

Les structures métalliques notamment sont ancrées au sol via des pieux, ce qui permet d'imperméabiliser au minimum le terrain et de rendre facile et rapide le démantèlement.

Les panneaux sont collectés et recyclés par SOREN (ex-PVCYCLE), un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics qui annonce un taux de recyclage de 94%.

LE MOT DE LA CHEFFE DE PROJET

« La loi de transition énergétique de 2015 pour la croissance verte a pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Par ailleurs, les objectifs de la deuxième Programmation Pluriannuelle de l'Energie sont d'atteindre 20,1 GW photovoltaïques installés en 2023 et entre 35,1 et 44 GW en 2028, dont 20,6 à 25 GW au sol. A titre de comparaison, la puissance photovoltaïque installée aujourd'hui est de 12 GW.

Il est donc crucial d'accélérer le développement de l'énergie photovoltaïque, qui présente l'avantage d'être une énergie propre, sûre et peu émettrice de gaz à effet de serre. Avec ce projet, les propriétaires du terrain et plus largement la commune de Bar-sur-Aube confirment leur volonté de s'inscrire dans la transition énergétique.»

Marie BERROUET
Cheffe de projets photovoltaïques chez ENERTRAG

ENERTRAG

ENERTRAG SE
Établissement France
9 mail Gay Lussac
95000 Neuville-sur-Oise
Tél. : 01 30 30 60 09
www.france-enertrag.com

CONTACT

MARIE BERROUET
CHEFFE DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

marie.berrouet@enertrag.com

© ENERTRAG 2022

ENERTRAG

BULLETIN D'INFORMATION

N°1
AVRIL 2022

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE
BAR-SUR-AUBE

ENERTRAG - QUI SOMMES-NOUS ?

ENERTRAG France est un producteur indépendant d'énergies et d'hydrogène renouvelables.

Nous intervenons à toutes les étapes de la vie d'un parc de production d'électricité renouvelable, du développement au démantèlement en passant par le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance.

ENERTRAG est présente dans la région Grand-Est où la société a installé 2 parcs éoliens dans les départements de la Marne et des Ardennes. Nous avons également obtenu le permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol dans les Ardennes.

2002 1ère installation en **France**

90 **collaborateurs**

149 **MWc de puissance PV** exploitée

H_2 **producteur d'hydrogène** renouvelable

Production équivalente à la consommation domestique de **450 000** **personnes**

24/7 **centre de supervision** dédié

OÙ SE TROUVE LE PROJET ?

LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE BAR-SUR-AUBE

Le projet photovoltaïque se situe sur la commune de Bar-sur-Aube, plus précisément au lieu-dit Le Tertre, entre la ligne de chemin de fer et la route départementale 396 (route de Bayel). Il s'agit d'un terrain appartenant à des propriétaires privés et qui présente toutes les qualités pour accueillir un parc photovoltaïque :

- ☑ un terrain plat ;
- ☑ pas de sources d'ombrages proches ;
- ☑ d'après les études environnementales qui sont terminées, le projet ne présente pas d'enjeux vis-à-vis de la biodiversité du site ;
- ☑ le plan local d'urbanisme a réservé ce site à la construction d'équipements industriels ;
- ☑ les conditions de raccordement au réseau électrique sont favorables ;
- ☑ la centrale ne sera pas visible depuis les lieux de vie.

LES INFORMATIONS CLÉS DU PROJET

5 600 **MWh/an**

2 400 **personnes** alimentées

20 à 25 **moutons** pâturage naturel

5,5 **hectares** de terrain

5 **MWc** de puissance

ENERTRAG souhaite diversifier les usages du terrain et envisage d'assurer un pâturage ovin sur le site. Une double utilisation du sol apporte à la fois des avantages à ENERTRAG ainsi qu'au bétail. D'une part les moutons permettent d'entretenir naturellement la végétation sous les panneaux, ce qui évite tout effet d'ombrage sur les panneaux ; d'autre part, les panneaux protègent les moutons des intempéries et des fortes chaleurs.

PRÉ-DÉVELOPPEMENT 4 mois*		DÉVELOPPEMENT 13 mois*		INSTRUCTION 11 mois*			FINALISATION DU PROJET 18 mois*			EXPLOITATION 30 ans min
Février 2021	Janvier à Avril 2021	Mars 2021 à Janvier 2022	Janvier à Avril 2022	Avril 2022 Mars 2023	Novembre 2022	Mars 2023	Mars 2023	Septembre 2023	Septembre 2024	Février 2025
Rencontre des élus locaux	Réservation foncière	Etudes environnementales	***Elaboration du dossier de permis de construire comprenant une étude d'impact environnemental***	*Instruction du permis de construire*	*Enquête Publique*	*Décision du Préfet*	*Demande de raccordement électrique*	*Financement*	*Construction*	*Mise en service du parc et exploitation*

*sous réserve de l'évolution du contexte actuel